

Cas de rage en Vendée chez une chauve-souris - L'auxiliaire vétérinaire informe les clients

7 juillet 2016

Publié par:

Publiée le : : .



Un cas de rage chez une chauve-souris à Fontenay -Le -Comte en Vendée.

Le 26 juin dernier un passant découvre une chauve-souris affaiblie dans les jardins de la Poste. Il la confie alors à un vétérinaire. Il s'avère que la chauve-souris était infectée par le virus de la rage.

Les chauves-souris peuvent transmettre les virus responsables de la rage aux animaux domestiques ou sauvages et très rarement à l'homme. La rage est transmissible par morsure, par griffure ou par contact d'une plaie avec la salive de l'animal infecté. Toute personne susceptible d'avoir été en contact avec une chauve-souris dans ce secteur, est invitée à consulter sans délai son médecin traitant.

Le traitement préventif de la rage est très efficace s'il est administré rapidement après le contact avec l'animal porteur et avant l'apparition des symptômes. Non traitée à temps, cette maladie peut être mortelle. Les professionnels de santé de Fontenay-le-Comte ont été informés de la situation. Les particuliers dont les animaux domestiques ont été en contact direct avec cette chauve-souris sont invités à les présenter à leur vétérinaire sans délai.

Recommandations pour se protéger des chauves-souris

En cas de découverte d'une chauve-souris morte, blessée ou affaiblie, il est recommandé de ne pas la toucher avec les mains afin d'éviter de se faire mordre ou griffer. Dans son communiqué, la Préfecture de Vendée conseille de ne pas ramasser la chauve-souris et de prévenir un vétérinaire afin qu'elle soit prise en charge.

Si une chauve-souris est prisonnière dans une pièce de votre habitation, les fenêtres doivent être ouvertes et les lumières éteintes ; la chauve-souris partira d'elle-même grâce à son sonar.

Si ces mammifères ont élu domicile dans vos greniers et garages, des entreprises ou associations spécialisées peuvent vous apporter conseils et appui. Les chauves-souris sont une espèce protégée et il est interdit de les tuer ou de les capturer.

Enfin, en cas de contact avec une chauve-souris (léchage, morsure, griffure), avant de consulter votre médecin, lavez soigneusement la plaie avec du savon de Marseille, rincez abondamment, puis séchez avant d'appliquer un antiseptique.

Un premier cas déjà répertorié à Fontenay-Le-Comte

Le premier cas de rage de chauve-souris avait été découvert en 2007 en Vendée. Suite au décès d'une chatte, des analyses biologiques avaient établi que l'animal domestique avait été infecté par une chauve-souris. C'était la première contamination d'un animal domestique non importé en Europe.

La famille qui hébergeait l'animal, ainsi que l'équipe de la clinique vétérinaire qui l'avait pris en charge, avaient fait l'objet d'un suivi médical au Centre hospitalier de Nantes. Quatorze personnes avaient reçu, préventivement, un traitement anti-rabique.